

FICHE D'INSCRIPTION – 2025-2026

À compléter lisiblement et à signer. **Obligatoire avant tout cours d'essai.**

Cours n°

RESPONSABLE-S LÉGAL-AUX DE L'ENFANT MINEUR merci de compléter afin que chaque parent ait le même niveau d'information	ADHÉRENT-E (mineur-e ou majeur-e)
Parent 1 (ou tuteur) Nom : Prénom : Adresse : Téléphone : E-mail : Parent 2 Nom : Prénom : Adresse : Téléphone : E-mail : ☐ J'autorise mon enfant à pratiquer l'activité danse au sein de l'association. ☐ J'ai pris connaissance des dates de gala qui sont le 20 mai et 4 juillet 2026 ☐ J'autorise les responsables d'Altidanse (professeurs et membres du bureau) à prendre toutes initiatives dans l'intérêt de mon enfant, à le faire soigner et opérer, en cas d'urgence s'il y a eu impossibilité de me joindre. ☐ J'autorise Altidanse à utiliser les photos et vidéos prises lors des cours/sorties/événements	NOM : Prénom : Date de naissance : Adresse : Code Postal : Ville : Téléphone : E-mail : Personne(s) à prévenir en cas d'urgence, autre que parent 1 (ou tuteur) et parent 2 personne 1 (ou tuteur) nom : lien avec l'adhérent-e mineur-e : téléphone : personne 2 nom : lien avec l'adhérent-e mineur-e : téléphone :
Documents à fournir : ☐ Certificat médical* ☐ Attestation d'assurance Documents à présenter : ☐ Justificatif de domicile (pour Saint-Orens) ☐ Carte d'étudiant (moins de 26ans) (*) Pour le certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la danse, il est obligatoire pour les nouveaux adhérents et doit être fourni au plus tard au 2 ^{ème} cours sous peine de refus à l'accès au cours. Pour les anciens-s adhérents, le certificat fourni est valable 3 ans, et doit être renouveler le cas échéant..	

☐ J'accepte que les informations recueillies par AltiDanse, à partir de cette fiche d'inscription et ses annexes, fassent l'objet d'une saisie informatique destinée au secrétariat et au conseil d'administration de l'association, dans la finalité de traiter mon dossier d'adhésion, de m'informer des activités et événements en lien avec l'association au cours de la saison 2025-2026 ainsi que de produire des statistiques anonymes. L'association s'engage à ne pas utiliser les informations de l'adhérent à des fins commerciales. Ces données seront conservées à l'association au maximum pendant 3 ans à compter de la fin d'année de l'adhésion en cours. Conformément à la loi relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les informations vous concernant, en vous adressant à altidanse@gmail.com

☐ Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur d'AltiDanse.

Fait à Saint-Orens de Gameville, le

Lu et approuvé

Signature 1

Signature 2

CADRE RÉSERVÉ À L'ASSOCIATION / NE PAS REMPLIR

ADHÉSION ANNUELLE SAISON 2025-2026	15, 00 €
N° du cours + jour et horaires	Montant du forfait annuel
	€
	€
	€
	€
Sous-total (A)	€
Réduction liée à l'ancienneté :	
- De 6 à 10 ans : 5% (x 0,05)	- €
- De 11 à 15 ans : 10% (x 0,1)	- €
- De 16 à + : 15% (x 0,15)	- €
Sous-total (B)	- €
Déduction chèque(s) vacance(s) et/ou Pass'sport (50 €) et/ou pass' associatif (50€)	- €
Sous-total (C)	
FORFAIT ANNUEL (A + B + C)	€

MODES DE RÈGLEMENT (*plusieurs choix possibles*) :

- | | |
|---|--|
| ☐ Chèque(s) vacance(s) | ☐ Chèque(s) bancaire(s) |
| ☐ Pass'sport | |
| ☐ Pass'associatif | ☐ Annuel |
| ☐ Espèces (annuel) | ☐ Trimestriel |
| ☐ CB (annuel) | ☐ Mensuel |

Le règlement se compose :

- de l'adhésion annuelle à la saison 2025-2026 fixée à 15 € et à verser le jour de l'inscription par un règlement unique et obligatoire,
- du total du montant des cours selon les modalités de paiement sélectionnées par vos soins (annuel ou par mensualités).

Pour les modes de règlements :

- en espèces ou CB, la totalité de la somme vous sera demandée le jour de l'inscription.
- par chèque(s) bancaire(s), ils devront **tous être remis le jour de l'inscription** et libellés à l'ordre de : AltiDanse et daté du jour de la remise des chèques.
- Pour le règlement annuel : il sera encaissé en octobre.
- Pour les règlements en trois fois : les encaissements se feront en octobre, février et avril
- pour les paiements mensuels : un encaissement se fera chaque mois de septembre 2025 à juin 2026.